

**CONVOCATION**

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal à huis clos qui aura lieu :

**LUNDI 17 AVRIL 2023  
A 19H00  
A LA VILLA  
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

Point unique : Réunion de travail sur l'étude urbaine de Villabé présentée par le cabinet Hoze.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

**Karl DIRAT**  
**Maire de Villabé**  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Senart

